Rapport d'activité de la FSR pour l'année 2006

1. Comité central

L'année 2006-2007 a été pour notre Fédération une année de continuation avec encore quelques changements dans la répartition des responsabilités.

La Commission des retraités SYNA a désigné ses représentants au Comité central, soit Willy Cramatte d'Avenches et Hubert Giger d'Olten

Le caissier Eric Bornand a été remplacé sur proposition de la Fédération vaudoise par Marcel Chevalley d'Yverdon. Il reste notre représentant à l'organisation Alter Ego.

Joseph Zosso a quitté la vice-présidence pour éviter une sur-représentation de la Fédération fribourgeoise. Il est remplacé par Michel Pillonel, secrétaire syndical retraité chez trans*fair*. De plus, Vital Darbellay lui a cédé sa place de suppléant au CSA, une proposition qui a été agréée par la FARES.

Malheureusement, nous déplorons deux décès au cours de cette année :

Celui de **Celina Merlini**, membre du CSA, et de **Hubert Giger**, représentant de SYNA au Comité central. Nous garderons de ces deux membres engagés le souvenir ému de deux amis dévoués à la cause des aînés

Celina Merlini, sur proposition de la Fédération tessinoise, a été remplacée par Rosemarie Porta Maricelli de Lugano-Viganello et Hubert Giger par von Arb Hans de Neueudorf.

Un événement inattendu, c'est les ennuis cardiaques de notre président Gaston Sauterel qui a dû abandonner ses activités depuis octobre 2006. C'est ainsi qu'il a quitté tous ses mandats au CSA (membre du CSA, membre du Comité et président du GR FARES) après à peine une année d'activité. Maintenant, il s'apprête à quitter la présidence de la FSR après deux ans seulement d'activité.

Au CSA, il a été remplacé lors de l'AD de l'automne 2006 de la FARES par Michel Pillonel qui devient ainsi membre du CSA et Michel Studer, président de la fédération fribourgeoise, prend la place de suppléant.

Ainsi, notre Fédération a été apte à assumer la continuité, c'est un signe de santé.

2. Grands thèmes de l'année 2006-2007

En avril 2006, comme pour donner le ton, l'Hebdo publie un dossier Evènement d'une douzaine de pages intitulé : « La guerre des générations menace » avec des commentaires bien en évidence tels que : « Ils ont profité du plein emploi et de trente ans de croissance; ils ont rêvé d'un monde meilleur et ont creusé 200 milliards de dettes. Mais à l'heure des papyboom, c'est aux suivants de payer la note ». La réaction de notre Fédération, par notre président, a certes été publiée dans le numéro suivant de l'Hebdo, mais ce dossier n'est pas moins révélateur que la solidarité entre les générations est menacée.

Assemblée des délégués 2006

A l'occasion de l'assemblée des délégués 2006, nous avons eu le plaisir d'entendre un orateur de choix, Hugo Fasel, conseiller national et président de Travail.Suisse. Dans un vaste tour d'horizon, il a parlé de la révision de l'AVS, de la LPP, de la votation sur les allocations familiales et de la caisse unique et sociale.

La 11^{ème} révision de l'AVS

A partir de 2009, les femmes devraient prendre la retraite comme les hommes à 65 ans. Suppression de l'exonération des gains jusqu'à 1'400 francs par mois pour les personnes recevant une rente AVS et exerçant une activité lucrative. Retraite anticipée à partir de 62 ans avec réduction actuarielle de 6 à 7 %. Possibilité de prendre une demi-rente à partir de 60 ans et ainsi de prendre la retraite complète au maximum 5 années plus tard (70 ans). La diminution de la première partie se verrait ainsi compensée par la prolongation de 5 ans.

Indexation mixte maintenue pour autant que dans la caisse AVS, le 70 % des dépenses annuelles soit couvert. Si ce n'est pas le cas, l'indexation des rentes n'aura lieu qu'au moment où le renchérissement atteint 4 %. Et si la couverture descend en-dessous de 45 %, l'indexation est supprimée.

Notre Fédération s'oppose à la modification du système d'indexation. Elle accepte que des rentiers qui continuent à travailler payent une cotisation à l'AVS ainsi que la possibilité de prendre une demi-rente à partir de 60 ans.

Pré-retraite

On a essayé de prendre en compte le problème des personnes qui exercent une activité exigeante, qui sont fatiguées avant l'âge AVS et qui devraient pouvoir prendre une retraite sans réduction de rente. Un fonds particulier dépendant de la Loi sur les prestations complémentaires serait crée et recevrait 400 à 500 millions par année provenant des cotisations que les femmes payeraient entre 64 et 65 ans. Avec cela, on pourrait verser des rentes complètes dès 62 ans aux personnes qui doivent cesser leur activité. Mais cela ne concernent que des personnes qui répondent aux critères de la LPC, vivant en Suisse et ayant cotisé pendant au moins 20 ans.

Evidemment, l'initiative de l'USS « Pour un âge de l'AVS flexible » est beaucoup plus attractive, elle concerne tout le monde et relève de l'AVS. Elle coûterait de 700 millions à 1 milliard qu'il faudrait financer par un relèvement de cotisation ou de TVA.L'économie toujours plus exigeante envers les travailleurs se devrait de faire un effort en compensation des retombées négatives sur la santé de ceux-ci.

Caisse maladie unique et sociale

Le texte de l'initiative demande que dans la Constitution fédérale soit inséré un nouvel article 117 fixant l'obligation pour la Confédération de créer une caisse unique pour l'assurance obligatoire des soins ; son Conseil de surveillance comporterait un nombre égal de représentants des pouvoirs publics, des fournisseurs de prestations et des organisations de défense des assurés. Ce sera à la loi, donc au Parlement fédéral, de régler le financement de la caisse. Mais les primes seront fixées en fonction de la capacité économique des assurés

Après une discussion animée, le Comité central a décidé de soutenir cette initiative et a désigné Casimir Noël représentant de notre Fédération au comité d'initiative.

Allocations familiales

L'initiative lancée par Travail. Suisse avait pour but de remédier au système chaotique régnant dans notre pays, les différences étant très grandes d'un canton à l'autre (150-440 fr.) Le système n'était plus maîtrisé surtout lorsque les conjoints travaillaient dans 2 cantons différends ou à temps partiel.

Le Parlement fédéral a décidé un montant de 200 fr. pour tous les enfants et 250 fr. pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. L'USAM a lancé le referendum contre ce contre-projet à l'initiative, les initiateurs ont retiré leur initiative en faveur de ce contre-projet et le peuple suisse l'a heureusement accepté lors de la votation populaire du 26 novembre 2006.

Notre Fédération, dans un élan de solidarité avec les jeunes familles, avait accordé son soutien à l'initiative et désigné Vital Darbellay en qualité de représentant au comité d'initiative.

Discrimination des conducteurs âgés de plus de 70 ans

La Zürich-assurance a décidé d'augmenter de 10 % les primes RC auto pour les conducteurs âgés de plus 70 ans. Nos fédérations cantonales ont réagit dans leur canton auprès de la police et des compagnies d'assurance. Selon le Bureau suisse de prévention des accidents, les aînés ne sont impliqués que dans 11 % des accidents et dans la catégorie des 18-44 ans, le nombre de morts et blessés est cinq fois plus élevé. Le CSA estime qu'il faut prévoir l'obligation d'un contrôle dès la 10^e année de conduite et ensuite chaque 10 ans.

Soins de longue durée

Le Comité central a eu l'occasion d'entendre, en septembre 2006, un exposé du Dr Sonia Pellegrini de l'Institut de recherche économique de l'Uni de Neuchâtel, sur les coûts des soins de longue durée. Ce sujet est toujours d'actualité, le Parlement fédéral doit encore prendre des décisions. Le scénario « Poursuite des tendances actuelles » démontre que les coûts attribuables au vieillissement vont passer de 2001 à 2030 de 6,5 milliards à 9,8 milliards pour les soins et aides familiales à domicile, et à 15,3 milliards en ajoutant les soins dans les EMS.

LPP diminution des rentes

Le Conseil fédéral a décidé de diminuer le taux de conversion des caisses de retraite de 7,2 à 6,8 % dans un premier temps et une nouvelle diminution de 6,8 à 6,4 %. Cela signifie une diminution des rentes pour les futurs retraités : pour un capital de 100'000 fr., la rente passera de 7'200 fr. à 6'400 fr.

La Fédération avec la FARES a protesté contre cette mesure injuste et disproportionnée. En effet, lorsque les rendements étaient élevés, il n'y a pas eu d'amélioration de ce taux et les raisons pour lesquelles il doit être réduit sont nébuleuses.

Berne le 31 mai 2007 Le Président : Gaston Sauterel